

AVIS DE COURSE

RAID LA TRANCHE / ÎLE DE RE – La TRANCHE

15 et 16 juin 2024
La Tranche-sur-Mer
Cercle Nautique Tranchais
Grade 4

Prévention des violences et incivilités

La FFV rappelle que les manifestations sportives sont avant tout des espaces d'échanges et de partages ouverts et accessibles à toutes et à tous.

A ce titre, il est recommandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe B.
- 1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones
- 1.3 - les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.
- 1.5 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par *la voix*.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles et affichés sur le tableau officiel le 15 juin à la Tranche-sur-Mer.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale sur le site de la compétition.

3 COMMUNICATION

- 3.1 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un compétiteur ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les compétiteurs.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes **Hydro Foil Windsurf (HFW)**, **Windsurf (SLA)** et **Wing foil (WING) uniquement**. Seules les personnes ayant 14 ans le jour de l'épreuve peuvent s'inscrire à cette épreuve.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 1. Pour les concurrents en possession d'une Licence FFVoile :

- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition.
- Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

2. Pour les concurrents n'ayant pas de Licence FFVoile :
 - une licence journalière sera à souscrire sur place le jour de l'inscription
 - un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
3. Pour les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros.
 - un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).
4. Pour les concurrents mineurs une autorisation parentale est demandée :
<file:///C:/Users/Travail/Downloads/AUTORISATION%20PARENTALE%20RAID%20LA%20TRANCHE%20-%20C3%8ELe%20DE%20RE%202023.pdf>

4.3 Inscription :

Les concurrents admissibles peuvent s'inscrire en ligne par le lien URL suivant :

<https://www.helloasso.com/associations/cercle-nautique-tranchais/evenements/raid-la-tranche-ile-de-re-2024>

4.4 Les informations et documents complémentaires sont accessibles sur notre site

<https://cntranchais.jimdo.com/raid-la-tranche-%C3%AEle-de-r%C3%A9/>

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un concurrent devra s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et en payer tous les droits.

4.7 Cette épreuve est limité 280 concurrents maximum. Au-delà une liste d'attente pourra être mise en place.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 02 juin inclus	Droits d'inscription après le 02 juin
Tout support Né(e) entre 2006 et le 15 juin 2010	45 €	65 €
Tout support Né(e) avant 2006	65 €	80 €

6 PUBLICITE

6.1 Les concurrents devront éventuellement afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice mettra à disposition des dossards que les concurrents devront porter obligatoirement sur toute la durée de la compétition, comme autorisé par le code de Publicité de World Sailing. **Ces dossards devront être restitués à l'issue de la participation des concurrents.**

7 COURSES EN FLOTTE

L'épreuve se déroulera en flotte sur un parcours longue distance.

8 PROGRAMME

Samedi 15 juin	9h30 à 12h	Confirmation d'inscription
	12h à 12h30	Liste d'attente
	12h45 à 13h15	Briefing
	14h	Signal d'avertissement 1 ^{er} course
Dimanche 16 juin	9h30 à 10h	Briefing
	10h30	Signal d'avertissement 1 ^{er} course

Les critères d'émargement seront définis lors des différents briefings

8.1 Nombre de courses :

Classe	Nombre	Courses par jour	Maximum par jour
HFW Windfoil	Suivant la météo	& suivant le nombre de concurrents	6
SLA Windsurf	Suivant la météo	& suivant le nombre de concurrents	6
WING Wingfoil	Suivant la météo	& suivant le nombre de concurrents	6

8.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve : sans objet.

8.3 Jours de course et Classe (incluant la course d'entraînement si nécessaire):

Date	Classe	Classe	Classe
<i>Samedi 15 juin</i>	(HFW) WINDFOIL	(SLA) WINDSURF	(WING) WINGFOIL
<i>Dimanche 16 juin</i>	(HFW) WINDFOIL	(SLA) WINDSURF	(WING) WINGFOIL

8.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 17h.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.5 DPJ] Matériels de sécurité :

9.5.1 Pour les Windsurf, les équipements suivants sont obligatoires à tout moment sur l'eau :

- Les combinaisons isothermiques.
- Pour les mineurs, le gilet d'aide à la flottabilité (EIF Poids Coureurs : 30 kg et moins - 100NW / plus de 30 kg – 50 NW) conforme à la division 240.

9.5.2 Pour les Windfoils et les Wingfoils, les équipements suivants sont obligatoires à tout moment en course :

- Les combinaisons isothermiques jambes longues, d'une épaisseur mini de 2 mm.
- Le port du casque conforme EN 1385.
- Le gilet de protection et d'aide à la flottabilité (EIF Poids Coureurs: 30 kg et moins - 100 NW / plus de 30 kg – 50 NW) conforme à la division 240, ou une veste de protection conforme à la division 240.

9.5.3 Pour tous les concurrents, le port du dossard fourni par l'autorité organisatrice sera **obligatoire**, disposer d'un bout de 5 mètres et être en possession, soit d'un feu à main, soit d'une lampe torche ou d'une lampe flash (non fourni par l'organisation).

10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Les vêtements et l'équipement d'un concurrent ne doivent pas augmenter son poids de manière significatif, voir la RCV 50.1(b).

11 LIEU

11.1 L'Annexe à l'AC N°1 fournit la localisation du lieu de l'épreuve et indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

12.1 Le parcours RAID sera de type longue distance de Grade 4. Les précisions sur le parcours seront présentées lors des briefings du samedi 15 juin 2024 à 12h45 et du dimanche 16 juin 2024 à 9h30. **L'importance des informations distribuées lors des briefings nécessite impérativement la présence des concurrents.**

au lièvre pour les trois catégories (HFW, SLA, WING), sur une même ligne, mais sur des couloirs différents.

- Direction l'Île de Ré en suivant le cap du bateau ouvreur pavillon Planche Mag.
- Une porte située à mi-distance matérialisée par une bouée cylindrique jaune et un bateau pointeur arborant le pavillon PM, permettra le pointage et validera le passage des concurrents à cette porte à l'aller. Les concurrents devront obligatoirement passer cette porte à l'aller sous peine de disqualification !
- Les concurrents n'ayant pas passé la porte à mi-distance dans un délai minimum défini par le comité de course devront retourner directement sur les zones d'arrivée.
- Les concurrents étant autorisé à poursuivre leur chemin vers l'Île de Ré, trouverons à proximité du bateau comité pavillon CNT, une bouée jaune associée à une « dogleg blanche » qu'ils devront laisser à bâbord.
- L'arrivée pour les Windsurfs sera sur la plage, avec pointage dans le couloir qui leur sera réservé.
- L'arrivée pour les Windfoils et Wingfoils sera sur l'eau entre une bouée FFV et le bateau comité pavillon Super U.

Selon les conditions météorologiques, les windsurfs peuvent également être amenés à arriver sur l'eau (défini lors des briefings).

12.2 Si les conditions météorologiques, pour se rendre à l'Île de Ré, vitesse du vent et orientation, sont jugées défavorables par le comité de course, alors des parcours côtiers de Grade 5C seront mis en œuvre et présentés lors des briefings.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Le système de pénalité sera défini dans les IC.

Aucune réclamation ne sera acceptée en dehors des règles de course de la FFV

14 CLASSEMENT

14.1 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.2 Courses de Grade 4

Contrairement à tout autre parcours côtier qui pourrait être mis en œuvre, toutes les courses « RAID longue distance de Grade 4 » du week-end seront comptabilisées en appliquant un coefficient 2 et seront non retirable.

14.3 Courses de Grade 5C

a) Quand moins de 3 courses de Grade 5C ont été validées, le score d'un concurrent dans une série sera le total des scores de ses 3 courses.

b) Quand de 3 à 5 courses de Grade 5C ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

c) Quand 6 courses ou plus de Grade 5C ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

14.4 CLASSEMENT DE L'ÉPREUVE

Le classement général de l'épreuve sera le résultat de l'application des règles décrites dans les points 14.1, 14.2 et 14.3.

14.5 CLASSEMENT FFV

a) Si au moins une course de Grade 4 est comptabilisée durant l'épreuve, alors seules les courses de Grade 4 seront comptabilisées pour le classement FFV.

b) Si aucune course de Grade 4 n'est comptabilisée durant l'épreuve, alors le classement de la FFV sera comptabilisé en Grade 5C et en application des règles décrites au point 14.3

15 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs et sécurité doivent être identifiés par *le pavillon CNT rouge*.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 REMISE DE PRIX

A l'inscription, chaque coureur recevra une dotation des organisateurs et des partenaires.

Les prix seront distribués comme suit :

Séries				
	Série WindFoil Homme *	Série WindFoil Femme *	Partie variable H+F	Calcul de la partie variable
1	300€ + partie variable M	300€ + partie variable F	400 €	Somme définie en fonction du ratio homme/Femme
2	150€ + partie variable M	150€ + partie variable F	300 €	
3	100€ + partie variable M	100€ + partie variable F	200 €	

	Série Slalom Homme *	Série Slalom Femme *	Partie variable H+F	Calcul de la partie variable
1	300€ + partie variable M	300€ + partie variable F	400 €	Somme définie en fonction du ratio homme/Femme
2	150€ + partie variable M	150€ + partie variable F	300 €	
3	100€ + partie variable M	100€ + partie variable F	200 €	

	Série WingFoil Homme *	Série WingFoil Femme *	Partie variable H+F	Calcul de la partie variable
1	300€ + partie variable M	300€ + partie variable F	400 €	Somme définie en fonction du ratio homme/Femme
2	150€ + partie variable M	150€ + partie variable F	300 €	
3	100€ + partie variable M	100€ + partie variable F	200 €	

* Dotation capée à 500€ maxi pour le 1er de chaque Série

* Dotation capée à 300€ maxi pour le 2ème de chaque série

* Dotation capée à 200€ maxi pour le 3ème de chaque série

* Dotation financière accessible pour un minimum de 5 concurrents par série

* Si moins de 5 concurrents dans une série, une dotation sera attribuée au 1er de la série concernée.

Après la restitution du dossard, un tirage aux sorts sera effectué parmi les concurrents présents lors de la remise des prix.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRE

Pour plus d'informations, contacter cntranchais@orange.fr ou au 02.52.20.12.42.

22 PROGRAMME ANIMATION

- 22.1** Des cartons repas d'une valeur de 15€ seront remis à chaque concurrent lors de leur confirmation d'inscription
- 22.2** Le Samedi, après la dernière course, un pot associé à un tirage au sort sera organisé afin d'attribuer un lot exceptionnel par série
- 22.3** Une zone exposant sera accessible aux représentants de marques ayant été autorisé par l'organisateur.

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024 translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(* FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(* FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*):

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>

Annexes n°1

